

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN97420180621401

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Réunion,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet de La Réunion.

Transmis

Au représentant de l'Etat

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Saint-Pierre le 21 juin 2018

Monsieur Gérard DENAGE

Pour le Président et par délégation, le D.G.S

(p.i.)

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture et sur son site www.cdgreunion.fr, rubrique "bourse de l'emploi".

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V97418033901001	Chef de police municipale	Policier(ère) Municipal(e) Plus de détail	Le grade ne convient pas	Temps complet	COMMUNE DE L'ENTRE DEUX 97414 Entre deux	01/06/2018	97420180412420
V97418063106001	Adjoint territorial du patrimoine	ANIMATEUR CULTUREL Plus de détail	Annulation du recrutement	Temps complet	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION 97400 Saint denis	10/08/2018	97420180615320